
dans la Cour du Banc du Roi pour le District de *Saint François*, en cette Province, et pour expliquer un certain Acte y mentionné, et pour d'autres fins, a été lue une seconde fois.

La question de concours ayant été séparément mise sur chacune des clauses de la dite Ordonnance, elles ont été accordées unanimement.

Sur motion de l'Honble. M. *M' Gill*, secondé par l'Honble. M. *Neilson*,

ORDONNE', Que la dite Ordonnance soit transcrite au net.

Le Conseil s'est alors ajourné momentanément.

Le Conseil s'est ensuite réuni.

Thomas Leigh Goldie, Ecuyer, Secrétaire Civil de Son Excellence le Gouverneur Général, a été admis dans la Salle du Conseil, et a remis au Président un Message de la part de Son Excellence.

Et ensuite il s'est retiré.

Et le dit Message a été lu par le Président, et il est de la teneur suivante :

J. COLBORNE.

Le Gouverneur Général transmet, pour la considération du Conseil Spécial, le projet d'une Ordonnance pour étendre les dispositions d'un certain Acte de la Législature de cette Province y mentionné.

Hôtel du Gouvernement, }
Montréal, 15^e Février, 1839. }

Une Ordonnance pour étendre les dispositions d'un certain Acte de la Législature de cette Province y mentionné, a été lue pour la première fois.

Sur motion de M. *Walker*, secondé par M. *Penn*,

ORDONNE', Que la dite Ordonnance soit lue une seconde fois demain.

Sur motion de l'Honble. M. *Neilson*, secondé par l'Honble. M. *De Léry*,